

INTITULE DU POSTE

ENSA NANTES-2023-1423753-MCF HCA cat 1

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences/ Histoire et Cultures Architecturales / catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Pays de la Loire
Département	Loire-Atlantique (44)
Adresse	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes 6 quai François Mitterrand 44200 Nantes

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site en tant qu'établissement composante au sein de Nantes Université, établissement public expérimental. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes. Elle est « établissement associé » des écoles doctorales Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et Sociétés, Temps, territoires (STT).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'État d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. L'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur/e-architecte avec l'École Centrale de Nantes ouvert désormais à Polytech, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Ville et Territoires. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'île Maurice.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités qui constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

En 2022, le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 d'appui et soutien à la recherche permanents (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'enseignant sera chargé de définir et assurer plusieurs enseignements en histoire de l'architecture. Une compétence dans des enseignements d'histoire de la période moderne/contemporaine (XVIe-XXe) est demandée. Une compétence dans l'histoire de la construction pourra être valorisée le cas échéant. Une capacité à mettre en perspective l'histoire de la modernité et sa traduction au sein de l'architecture contemporaine sera appréciée. Il pourra aussi être appelé à contribuer à des enseignements de projet portant sur les questions patrimoniales.

Le candidat devra posséder une expérience confirmée de recherche dans ce champ, ses publications en témoigneront. Une perspective internationale de ses objets de recherche sera appréciée.

Ses missions sont les suivantes : intervention sous forme de CM et de TD, principalement dans les enseignements du cycle licence.

Prioritairement

- En L3, 1er semestre : participation à l'enseignement d'initiation à la recherche TD de Bibliographie critique, et encadrement d'un groupe sur une thématique au choix (24h TD) (participation à la coordination).

- En L2, 2nd semestre : Voyage à Rome : encadrement d'un groupe sur un programme défini par l'enseignant (six jours pleins sur place, 40h TD).

Puis selon l'organisation de l'équipe :

- En L1, participation éventuelle aux TD de l'UE 13 Cultures historiques et constructives (24h TD).

- En L2, 1er semestre : CM portant sur l'histoire de l'architecture de l'époque moderne et/ou contemporaine (du XVIIe au XIXe siècle) ou histoire de la ville (18h CM)

- En L3, 1er semestre : CM portant sur l'histoire de l'architecture de l'époque moderne et/ou contemporaine

- En L2, 2nd semestre : CM portant sur l'histoire de la ville contemporaine (XXe) et du logement social.

La participation à des enseignements en master sera envisagée selon les besoins et dans le contexte de modifications de la maquette pédagogique :

- Participation à l'UE outils et méthodes de la recherche (participation à la coordination)

- Proposition d'un séminaire de mémoire sur des thèmes d'histoire de l'architecture ou plus largement de culture architecturale.

- Proposition d'une Unité d'enseignement thématique (UET) sur les enjeux contemporains et patrimoniaux et/ou sur des thèmes d'histoire de l'architecture, des architectes (profession ou pratique professionnelle) ou de la ville, en lien avec les domaines de recherche du candidat.

En cycle licence et/ou en cycle master, la participation à un atelier et/ou studio de projet (projet court ou projet long) portant sur les enjeux contemporains ou patrimoniaux, sous forme de contributions théoriques et ou de participation au suivi peut également être envisagée, en lien avec les domaines de recherche du candidat et les DE de l'école.

Autres sollicitations : enseignement de l'histoire en FPC (notamment participation à la coordination de l'encadrement des mémoires et du rapport d'études final de cette formation spécifique).

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Expérience pédagogique diversifiée souhaitée, capacité à articuler histoire architecturale et enjeux patrimoniaux et culturels, disposition à contribuer à des réflexions théoriques. Une expérience de recherche riche et diversifiée est nécessaire.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le champ compte actuellement 2 enseignants titulaires.

Laboratoire AAU, équipe CRENAU (<https://aau.archi.fr/>)

Le candidat doit inscrire ses travaux de recherche dans le cadre du projet scientifique du laboratoire Ambiances, Architectures, Urbanités (AAU). Le projet proposé par l'enseignant-chercheur veillera à s'articuler à cette dynamique interdisciplinaire et à consolider son ambition de développement à l'international.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Doctorat dans les domaines de l'histoire de l'architecture, de la ville, des territoires ou de la construction mais aussi de l'histoire et de l'histoire de l'art.

Un diplôme d'architecte est un plus.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi

Autre personne à contacter

damien.michel@nantes.archi